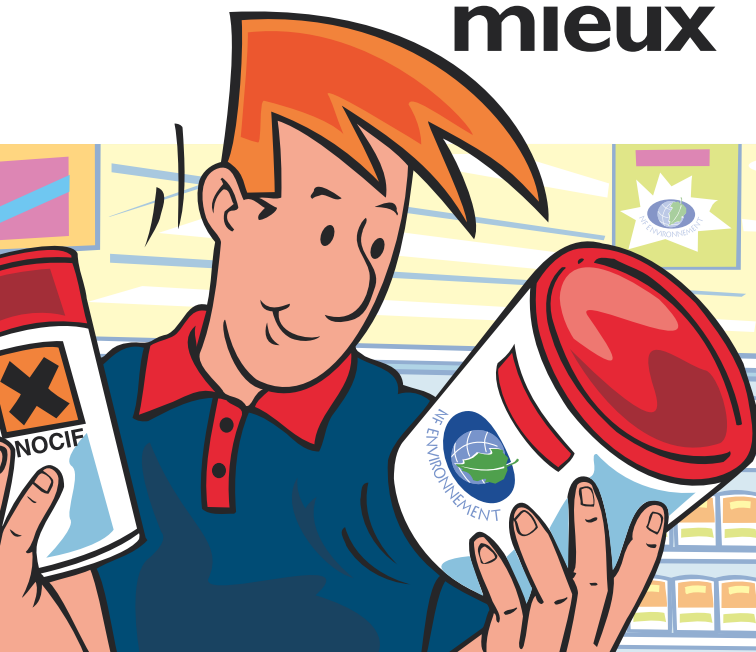


Devenir éco-consommateur,
**acheter et
consommer
mieux**



LES ACTES D'ACHAT

ADEME



Éco-consommateur tous les jours

■ Pour repeindre le salon, je peux choisir une peinture avec l'écolabel français «NF Environnement» : l'écolabel me garantit sa qualité et ses caractéristiques environnementales.

■ Je dois acheter du papier «essuie-tout» pour la maison et le bureau, je vais choisir celui avec l'écolabel européen.

■ Ce réfrigérateur consomme moins d'électricité que les autres. C'est facile à voir avec l'étiquette-énergie. Je ferai donc des économies tous les jours !

■ Faire du compost, ce serait bien. Justement, il y a des composteurs «NF Environnement».

■ Cet emballage est en plastique recyclable. Sera-t-il recyclé ou est-il juste recyclable ?



■ Regarde ce bonnet et cette écharpe : ils ont l'air bien chauds, les couleurs sont sympas ! Et tu sais quoi ? Ils sont fabriqués à partir... de bouteilles d'eau minérale.

■ Un si grand emballage pour ce stylo, est-ce bien utile ?

■ Un sac de 2 kg de riz, c'est mieux que 4 boîtes de 500 g : ça fera moins d'emballage.

■ Il faut que je pense à diminuer la dose de lessive : le fabricant l'a concentrée.

■ À la réflexion, je ne crois pas que ce stylo-montre-boussole-calendrier me servira énormément.

■ J'ai relu la fiche d'information de notre future voiture : elle consomme moins d'énergie au kilomètre et elle émet également moins de gaz à effet de serre dans l'atmosphère !

Devenir éco-consommateur, acheter et consommer mieux

SOMMAIRE

- Éco-consommateur tous les jours 2
- Comment acheter et consommer mieux 5
- Chaque produit suit un parcours 6
- Pour choisir : logos, labels et étiquettes 8
- Les bonnes pistes pour trouver le bon produit ... 15
- Critères de choix : soyez vigilants 16
- Dès l'origine du produit, des pistes d'amélioration 17
- En finir avec les préjugés 18
- Après l'achat, l'utilisation 19
- Dernière étape, la poubelle 20
- Un défi à relever : faire évoluer l'offre 22
- En résumé 23
- LADEME 24

GLOSSAIRE

Impacts environnementaux : tout ce qui dégrade notre environnement, soit en utilisant des ressources non renouvelables (pétrole, charbon, plastiques, etc.), soit en entraînant des rejets néfastes (déchets, pollution de l'air, de l'eau et des sols).

Éco-produit : tout produit qui génère moins d'impacts sur l'environnement tout au long de son cycle de vie et qui conserve ses performances lors de son utilisation.

Écolabel : marque officielle de reconnaissance de la qualité écologique des produits. Elle offre une double garantie : la qualité d'usage du produit et la limitation de ses impacts sur l'environnement (NF Environnement, Écolabel européen).

AFNOR (certification) : organisme chargé par les pouvoirs publics de développer et de gérer en France les écolabels officiels.

Auto-déclarations environnementales : labels, logos et autres déclarations environnementales issues d'initiatives privées d'entreprises, de groupements d'entreprises ou d'associations et émises sous leur propre responsabilité (par exemple, produit « rechargeable », « recyclable », « biodégradable », etc.).

Comment acheter et consommer mieux

Tous les produits de consommation ont des impacts sur l'environnement. Tout produit a besoin de matières premières et d'énergie pour être fabriqué. Tout produit doit être emballé et transporté. Même s'il est plusieurs fois recyclé, tout produit ou emballage deviendra un jour un déchet.

Mais certains d'entre eux,
les éco-produits,
sont plus respectueux de l'environnement que d'autres tout en conservant leurs qualités.

Agissez : vous pouvez limiter vos impacts sur l'environnement

- par vos choix, en sélectionnant ces produits ;
- par vos comportements, en les utilisant mieux ;
- par votre implication, en triant les emballages et les produits usagés pour qu'ils soient valorisés.

Comment identifier ces éco-produits ? Comment faire les bons choix ? Que signifient exactement les déclarations et les logos écologiques sur les produits ? Quels sont les points de repère à utiliser ? Ces éco-produits sont-ils forcément plus chers ? Plus respectueux de l'environnement ? Plus performants ? Comment agir à votre niveau pour faire changer les choses ?

Pour vous y retrouver et pouvoir passer à l'action, plusieurs solutions s'offrent à vous : découvrez-les dans ce guide.

Chaque produit suit un parcours

Le cycle de vie d'un produit, qu'est-ce que c'est ?

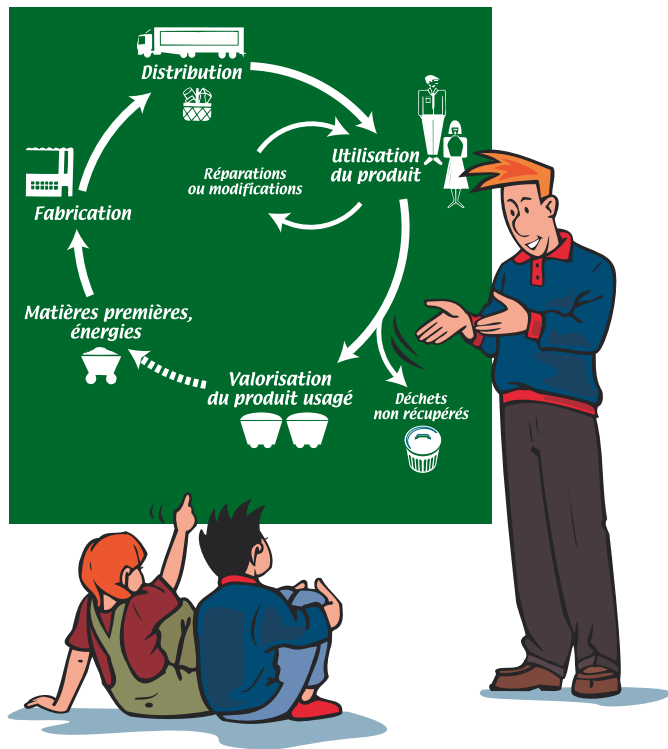
Le cycle de vie d'un produit, c'est tout ce qui se passe entre la conception et l'élimination ou la valorisation du produit à la fin de sa vie : depuis l'extraction des matériaux qui le constituent jusqu'à son élimination, en passant par sa fabrication, sa distribution, son achat et son utilisation.

À chacune de ces étapes, tout produit peut générer des impacts sur l'environnement : épuisement des matières premières, consommation d'énergie, pollution de l'air, de l'eau, des sols, production de déchets.



Achat, tri, recyclage, produit recyclé : quelques étapes du cycle de vie d'un produit.

Encourager une diminution des impacts des produits sur l'environnement, tout au long de leur cycle de vie, c'est primordial. Dans ce processus, le consommateur est un maillon essentiel. Depuis sa décision d'achat jusqu'à la fin de vie du produit, il peut agir pour contribuer à la qualité de l'environnement : être « éco-consommateur », cela commence dans un magasin, se poursuit à la maison ou sur le lieu de travail, et continue devant une poubelle et des bacs de tri.



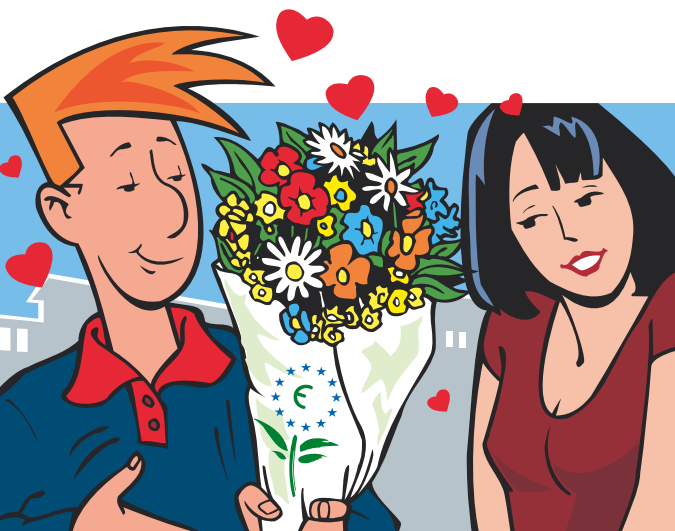
Éco-produits et éco-conception

Lorsque les industriels intègrent l'environnement dès la conception des produits pour créer des éco-produits, on parle d'éco-conception.

L'éco-consommateur, quand il choisit d'acheter des éco-produits, encourage les efforts d'éco-conception réalisés par les industriels.

pour choisir : logos, labels et étiquettes

Pour l'éco-consommateur, tout commence au moment de l'achat : comment reconnaître les produits qui minimisent leurs impacts sur l'environnement tout en conservant leurs performances ? Un premier réflexe : lire les étiquettes. Les déclarations environnementales peuvent vous aider. Mais voilà ! Écolabels, labels verts, etc. : à quels repères faire confiance ? Pour se retrouver dans ce labyrinthe, un petit décodage de la signalisation s'impose.



Logos et labels, que disent-ils ?

Les logos ou déclarations écologiques concernent le produit que vous achetez, ou son emballage, ou même les deux. Ils vous renseignent généralement sur un aspect environnemental particulier, spécifique d'une étape du cycle de vie : l'emballage est recyclable, le produit est biodégradable, sa consommation d'énergie est faible...

Mais ils peuvent aussi indiquer que le souci de préserver au mieux l'environnement a été pris en compte pour les différents impacts et sur l'ensemble du cycle de vie du produit. **C'est le meilleur des cas : on est ainsi assuré qu'une amélioration isolée n'a pas des répercussions négatives par ailleurs.**

Les écolabels officiels sont conçus sur ce modèle.

Les écolabels officiels, la double garantie

Mis en place par les Pouvoirs publics, ils vous garantissent à la fois la qualité d'usage d'un produit et ses caractéristiques écologiques.

En France, l'AFNOR Certification en délivre deux, à la demande des industriels intéressés : l'**écolabel français** (marque **NF-Environnement**) et l'**écolabel européen**.

Pour obtenir un écolabel, les produits doivent être conformes aux critères d'écolabellisation, spécifiques à chaque catégorie de produits. Ils prennent en compte le cycle de vie du produit et différents types d'impacts environnementaux. Le respect des critères est certifié par un **contrôle indépendant**.

Des produits de grande consommation sont déjà écolabellisés et chaque année, de nouvelles catégories viennent s'ajouter à la liste. En faisant savoir à vos commerçants que vous êtes demandeurs, l'offre augmentera progressivement.

Les écolabels officiels sont révisés tous les trois ans pour tenir compte des progrès technologiques



Catégories de produits et écolabels (octobre 2002)

Écolabel européen

- peintures et vernis
- produits textiles
- détergents pour textiles
- détergents pour lave-vaisselle
- lave-vaisselle
- lave-linge
- ampoules et tubes électriques
- réfrigérateurs et congélateurs
- ordinateurs personnels
- ordinateurs portables
- matelas
- chaussures
- papier pour photocopie
- papiers toilette et essuie-tout
- amendements organiques
- nettoyants universels et nettoyants pour sanitaires
- détergents pour vaisselle à la main
- téléviseurs

Écolabel NF Environnement

- peintures et vernis
- colorants universels
- peintures routières
- mobilier de bureau
- mobilier scolaire
- colles pour revêtements de sols
- sacs-poubelle
- sacs sortie de caisse
- enveloppes postales
- cartouches d'impression laser
- aspirateurs
- composteurs individuels
- filtres à café
- balles de lavage
- profilé de décoration
- absorbants tous liquides utilisables sur sol

Pour obtenir la liste complète actualisée des produits écolabellisés, écrivez à certification@afnor.fr



Dans d'autres pays aussi...

Des écolabels officiels ont été mis en place par exemple en Allemagne (« Ange Bleu »), dans les pays nordiques (« Cygne Blanc »), au Canada (« Choix Environnemental »)...



Ange Bleu



Cygne Blanc



Choix
Environnemental

Les étiquettes-énergie, une garantie de sobriété énergétique

Mises en place par la Communauté européenne depuis 1995, elles vous guident et vous signalent les **appareils électroménagers et les ampoules économes***.

Les classes A ou B rassemblent ceux qui offriront les meilleures performances en matière d'économies d'énergie. Ces différences de consommation sont loin d'être négligeables : la consommation électrique des appareils électroménagers peut varier du simple au quintuple. À chaque renouvellement des appareils, cela vaut la peine de s'en soucier.

Cette information est spécifique d'un aspect du cycle de vie des appareils : leur consommation lors de l'utilisation.

* vous trouverez les étiquettes-énergie sur les ampoules, les réfrigérateurs, les congélateurs, les lave-linge, les lave-vaisselle, les sèche-linge. Aucun sèche-linge ne bénéficie d'une classe A ou B, car ce sont des appareils très gourmands en énergie.



En plus de vous renseigner sur les performances énergétiques de l'appareil, les étiquettes-énergie vous précisent ses caractéristiques (volume de stockage pour un réfrigérateur ou un congélateur, efficacité de lavage, d'essorage, capacité et consommation d'eau pour un lave-linge, niveau de bruit lorsque l'appareil fonctionne...)

Les voitures : le « car labelling »

Lors de l'achat d'une voiture, il est possible de comparer les consommations énergétiques et les émissions de CO₂ des différents véhicules d'une même puissance. Consommer moins d'essence, c'est aussi produire moins de gaz à effet de serre. Ces informations sont disponibles chez le vendeur ou sur www.ademe.fr.

Les labels privés collectifs, indépendants du fabricant

Ils sont proposés par un secteur industriel ou un organisme professionnel considéré comme indépendant du fabricant. Les professionnels qui en font la demande peuvent les apposer sur leur produits, si ceux-ci respectent le cahier des charges définissant le label.

Le label **FSC** (forest stewardship council) est issu d'une ONG internationale. Il figure sur des produits utilisant du bois provenant de forêts « gérées durablement ».



Les «labels» privés individuels¹

Ils sont créés par un fabricant ou un distributeur et relèvent de leur responsabilité. La pertinence des critères écologiques qui les définissent et leur respect ne sont pas garantis par un contrôle indépendant. Mais les grandes marques qui proposent ainsi des «produits verts» engagent leur crédibilité et n'ont donc aucun intérêt à induire en erreur le consommateur.

Les bonnes pratiques pour les auto-déclarations

Les auto-déclarations comprennent les labels privés, les logos et autres déclarations environnementales volontaires sous la responsabilité des entreprises. Des règles de bonne pratique existent à leur sujet. Elles visent à éviter les dérives de nature à induire en erreur les consommateurs.

On retrouve ces règles dans les 14 recommandations formulées par le Bureau de vérification de la publicité en matière d'argumentaire écologique, pour éviter dérives mensongères et allégations imprécises, et dans une norme internationale (norme ISO 14 021). **Cette norme conduira à privilégier les déclarations précises, claires et vérifiables.**

¹ : « Monoprix Vert », « Maison Verte », « Chouchoutons notre planète » des 3 Suisses des labels privés individuels.

Le logo du recyclable : l'anneau de Möbius

Selon la norme ISO 14 021, l'anneau de Möbius est le symbole du recyclage.



Cette représentation du logo de Möbius signifie : « ce produit ou cet emballage est **recyclable** ».

Les produits qui l'arborent, ou leur emballage, sont **recyclables**. Mais attention, ils seront effectivement **recyclés** :

- si le système de collecte ou la filière de recyclage existent ;
- si vous respectez les consignes de tri.



Celle-ci signifie : « ce produit ou cet emballage contient 65 % de matières **recyclées** ».

Les petits mots en «-able»

Quelle est la différence entre «recyclable» et «recyclé»? Ou entre «biodégradable» et «biodégradé»?

Le premier est une possibilité future («-able») et le second est une réalité («-é»). Bref, tout réside dans la nuance entre «réalisable» et «réalisé»!

Les autres symboles relatifs aux caractéristiques «recyclable» ou «recyclé» d'un produit ne devraient plus être utilisés. De mauvais exemples perdurent. Ainsi :



les bonnes pistes pour trouver le bon produit

Ne pas se laisser induire en erreur

■ **Certaines auto-déclarations environnementales** délivrent un message «écologique» sans fondement ou jouent sur une ambiguïté trompeuse :

- attention aux logos dont on ne connaît pas l'origine, accompagnés d'allégations vagues, imprécises, voire fantaisistes ;



- veiller à ce qu'un soi-disant logo environnemental ne fasse pas simplement état d'une obligation réglementaire que tous les producteurs doivent suivre. Si la déclaration environnementale ne correspond pas à un avantage environnemental effectif et spécifique du produit qui la porte, elle ne permet pas d'orienter les choix lors des achats. De telles déclarations risquent d'induire les consommateurs en erreur. Elles ne devraient donc pas figurer sur les produits.



■ **D'autres logos**, du fait de leur apparence graphique, peuvent être perçus à tort comme étant des déclarations environnementales. Ils n'indiquent pourtant pas un avantage écologique spécifique du produit ou de son emballage. Ils sont sans lien direct avec des préoccupations d'achat «écologique» :

- **le point-vert** signale que le producteur contribue financièrement à un dispositif (Éco-Emballages ou Adelphe) aidant les communes à développer des collectes sélectives des déchets d'emballage pour les valoriser. Il ne présume donc pas du recyclage effectif du produit qui le porte. On le trouve sur la quasi-totalité de nos emballages.



- **les symboles d'identification des matériaux** servent à identifier les matériaux lors du tri des produits usagés et de leurs emballages en vue d'en favoriser le recyclage. Ils ne présument donc pas du recyclage effectif du produit qui les porte.



Aluminium



Acier



PE - HD
Polyéthylène
haute densité

... etc.

Pour trouver le bon produit, le premier réflexe est de lire les étiquettes. Cherchez les déclarations environnementales et privilégiez, quand c'est possible, celles qui vous garantissent des informations écologiques fiables (écolabels, étiquettes-énergie, etc.).

D'autres bons réflexes peuvent également vous servir à faire des choix éclairés et à devenir éco-consommateurs. Ils consistent à :

- privilégier certains **critères de choix** en fonction des produits ;
- penser au **cycle de vie** des produits.

Et au-delà de l'achat d'un produit, son utilisation et la manière dont on s'en débarrassera sont tout aussi importantes. Retrouvez dans les pages suivantes les petits trucs pour prendre les bonnes pistes... et y rester.



critères de choix : soyez vigilants

Utilisation de matériaux recyclés ? Produit recyclable ?
Volume de l'emballage ? Consommation d'énergie ?
Biodégradabilité ? Réparabilité ?...

En fonction du type de produit que vous achetez (table, cafetière, etc.), certaines caractéristiques environnementales sont à privilégier comme critères de choix écologiques.

Pour les produits achetés très souvent

Pour les aliments, la lessive... , prenez notamment en compte **les quantités d'emballages utilisées**, qui deviennent vite considérables.

Pour parvenir à les réduire, évitez les emballages et les sur-emballages inutiles. Privilégiez les produits en vrac ou concentrés, les emballages en matériaux renouvelables et/ou recyclables, etc.

Le tiers des déchets ménagers sont des emballages : la réduction de leur quantité peut donc être très bénéfique

Pour les produits qui servent longtemps

L'emballage a comparativement moins d'importance.

Privilégiez plutôt :

- la **durabilité** (durée de vie) pour les biens d'équipements ne consommant ni eau ni énergie durant leur utilisation (mobilier, etc.). Choisissez des produits **robustes** (grâce aux marques de qualité) ou **réparables** (dont les pièces détachées sont disponibles) ;
- les **consommations** d'énergie voire d'eau pour l'électroménager, les ampoules électriques, la tondeuse à gazon. Orientez-vous vers les appareils les plus **économes**.

Il est prudent de se méfier des coups de cœur pour un produit très « mode ». Le sera-t-il encore l'année prochaine ? Si ce n'est pas le cas, la tentation sera forte de le remplacer, alors qu'il pourrait encore servir.

dès l'origine du produit des pistes d'amélioration

Matières premières : limiter l'utilisation des matières non renouvelables

C'est une action à votre portée :

- en privilégiant des **produits fabriqués à partir de matériaux recyclés ou recyclables** qui pourront redevenir une nouvelle matière première ;
- en favorisant les **produits à base de matières renouvelables**. Pour l'achat d'un produit en bois, choisissez les essences abondantes et les produits issus de forêts gérées durablement.

Ne négligez pas la réduction à la source !

Évitez les produits jetables ou les emballages surdimensionnés. Préférez les éco-recharges, les produits concentrés ou encore les produits réutilisables... Moins d'emballages, c'est moins de matières premières consommées mais également moins de transports et moins de déchets.

Transports : diminuer les volumes transportés, assouplir les délais de livraison

Ceci permet de limiter les impacts importants que les transports génèrent sur l'environnement. Agissez dans ce sens en choisissant :

- des **produits de nettoyage** (produits lessiviels, savons) **concentrés ou solides** afin de diminuer leur volume et donc le nombre de camions nécessaires à leur transport ;
- des **délais de livraison souples** afin de permettre aux distributeurs d'optimiser leur logistique et le remplissage de leurs camions : le « 48 h chrono », c'est plus de camions sur les routes. Alors, est-ce vraiment si urgent ?



La plupart des marchandises transite par camions. Ce mode de transport a des impacts importants sur l'environnement : préférer des délais raisonnables peut conduire à l'utilisation de modes de transport moins polluants (rail, péniches,...).

en finir avec les préjugés

Reconnaître le juste prix

Les éco-produits sont-ils plus chers ? Pas forcément, mais si c'est le cas, le surcoût peut être justifié :

- si le produit est de **meilleure qualité** et dure plus longtemps, cela évitera d'avoir à le changer rapidement ;
- s'il est **économique à l'usage** (lampes fluocompactes, appareils électroménagers économes...), sa rentabilité à moyen ou long terme compense son prix d'achat plus élevé ;

Une ampoule fluocompacte coûte plus cher qu'une ampoule à incandescence : environ 4 € pièce pour la première, environ 0,5 € pièce pour la seconde. Mais compte tenu des meilleures performances des ampoules fluocompactes (plus économes en énergie et d'une durée de vie en moyenne 5 fois plus longue), sur 5 ans le coût global d'une lampe équipée d'une ampoule fluocompacte ne sera que de 12 € au lieu de 45 € avec des ampoules classiques.



- s'il est plus cher parce que la demande est encore faible, c'est en le choisissant que l'on contribuera à développer le marché et à faire baisser les prix.

Phénomène de mode...

Des industriels ont pu jouer sur l'existence d'une vague « verte » pour surévaluer leurs prix. Mais il s'agit de cas particuliers, le consommateur n'acceptant que rarement un surcoût non justifié.

Performances : ni trop, ni trop peu

Bien définir ses besoins avant d'acheter évite de payer pour une «sur-performance» inutile : un tracteur est superflu pour tondre une petite pelouse. Des qualités dont on n'a pas besoin ne sont plus des qualités.

Par ailleurs, **un produit «écologique» de mauvaise qualité n'est pas un éco-produit** : s'il ne répond pas à ce que le consommateur attend de lui, c'est un achat inutile, source de gaspillages.

après l'achat, l'utilisation

Une étape à franchir avec succès

L'utilisation fait aussi partie du cycle de vie du produit. Le comportement du consommateur à cet égard est aussi important que les efforts des concepteurs et des différents acteurs intervenant à d'autres étapes du cycle (industriels, distributeurs, professionnels de la collecte et de la valorisation en fin de vie).

En débranchant votre chargeur de téléphone une fois celui-ci chargé, vous pouvez limiter considérablement sa consommation d'énergie.

Lire les modes d'emploi des produits donne des informations précises sur leur conditions d'utilisation, leur nocivité éventuelle, les précautions à prendre pour les faire durer plus longtemps, les erreurs à éviter afin de les garder en état de marche.

Respecter les doses conseillées permet d'obtenir un résultat optimal en faisant des économies. Pour un produit plus efficace ou plus concentré, il faut réduire les doses utilisées.



Entretien régulièrement (ou faire entretenir par un spécialiste) les matériels qui en ont besoin diminue les risques de panne et prolonge leur durée de vie.

dernière étape : la poubelle



Grâce au tri des déchets, le consommateur peut également diminuer les impacts des produits sur l'environnement et poursuivre les efforts réalisés aux étapes précédentes... En recyclant, il peut même devenir un producteur de nouvelles matières premières !



Le cas particulier du recyclage

Le recyclage évite que certains produits ne finissent dans une décharge ou un incinérateur. Après un traitement approprié, les déchets serviront de **matières premières** pour fabriquer de nouveaux produits.

Vous pouvez donc agir **en choisissant des produits ou des emballages recyclables**.

Mais pour que le recyclage fonctionne, il faut qu'il existe des **débouchés commerciaux pour les produits recyclés**.

Ainsi, rien ne sert d'acheter du recyclable si vous n'achetez pas aussi du recyclé afin de boucler la boucle.

Le recyclage est une des solutions pour réduire le problème des déchets, mais il peut également, selon les matériaux (verre, plastique, papier, acier, aluminium, etc.), présenter d'autres intérêts : diminution de l'énergie nécessaire pour fabriquer de nouveaux produits, diminution des pollutions de l'air ou de l'eau,...

Du bon usage du tri des déchets...

Respecter les consignes de tri est une condition essentielle pour que la collecte sélective fonctionne et que le recyclage soit possible :

- pour le **verre, le métal, les plastiques, le papier**, les circuits sont bien en place et le recyclage donne naissance à de nouveaux produits performants : avec le verre recyclé, on fabrique de nouvelles bouteilles, avec du papier recyclé, des journaux, avec le plastique recyclé, des tuyaux et même des pull-over, et avec le métal de nouveaux emballages.
- **les déchets organiques** de la maison peuvent servir au jardin. Compostés, ils pourront venir enrichir vos sols. Dans certaines communes se met également en place une collecte sélective pour ce type de déchets.

Votre poubelle... n'est pas une poubelle !

Certains produits de consommation sont polluants, toxiques ou dangereux. Leurs déchets nécessitent un traitement particulier. Respectez quelques consignes simples pour vous en débarrasser :

- faites régulièrement un tour à la déchetterie. C'est là, dans des conteneurs appropriés, et **non dans les poubelle ou les égouts**, que doivent se retrouver les différents déchets dangereux tels les **piles usagées, les peintures et solvants, les huiles de vidange, les produits phytosanitaires** et leurs **emballages** ;



Il existe aussi d'autres points de collectes pour ces déchets dangereux : certains garagistes récupèrent les huiles, des grandes surfaces installent des bacs pour les piles usagées, certaines collectivités ont mis en place des réseaux de ramassage par camions.

- rapportez les **médicaments** non utilisés et leurs emballages à votre pharmacie.

Voir les guides pratiques de L'ADEME :

- Les déchets des ménages, n° 3681
- Le compostage, n° 3695
- Les encombrants, n° 3708
- Les déchets dangereux des ménages, n° 3709

un défi à relever : faire évoluer l'offre

Des consommateurs exigeants

Éco-consommer, c'est être actif face au produit, au commerçant, au fabricant. Être exigeant, cela peut modifier l'offre :

- le consommateur doit faire savoir au détaillant qu'il veut des éco-produits et que la demande existe ;
- l'écolabellisation officielle est une démarche volontaire : le fabricant désireux d'obtenir l'écolabel y soumet son produit. Mais le phénomène ne prendra de l'ampleur que si les écolabels sont demandés par les consommateurs. Par leurs demandes et leurs choix, ce sont eux qui peuvent faire évoluer l'offre des produits.

Des consommateurs informés

Avoir une idée précise du cycle de vie des produits peut éclairer les choix et orienter les décisions du consommateur. Les associations environnementales et les associations de consommateurs peuvent en cela être une mine de renseignements.



en résumé...

■ **La dégradation de notre environnement nous inquiète :** l'épuisement des matières premières non renouvelables, la pollution, l'accumulation des déchets, le gaspillage de l'énergie, l'effet de serre et le réchauffement climatique...

■ **Il n'y a pas de produit sans impact sur l'environnement.** Tout ce que l'on achète utilise des matières premières et de l'énergie, produit des déchets et induit des pollutions : les modes de consommation actuels sont une des causes principales de la dégradation de l'environnement.

■ **Mais il y a façon et façon de consommer.** Consommer, c'est aussi se soucier de l'origine des produits et de la façon dont ils sont fabriqués, se préoccuper des matériaux ou des substances qui les composent, réfléchir sur la manière de les utiliser, se demander ce qu'ils deviennent quand on s'en débarrasse. Agir pour l'environnement, cela peut commencer devant un étalage ou dans les rayons d'un supermarché.

■ **Alors sachons trouver et utiliser les éco-produits,** sachons reconnaître les bons labels et les mauvaises étiquettes, découvrons les critères pertinents de choix et soyons éco-consommateurs jusque devant la poubelle. L'important est l'amélioration continue : devenir éco-consommateur est un apprentissage progressif. Maintenant, à nous d'agir !

Crédits

Photos : ADEME (C. Weiss : 6bg, R. Bourguet : 6hd), p.11 (O. Sebart), p.18 (R. Bourguet), p.20 ; Éco-Emballages p.6 (R. Renault : 6hg, B. Martinez : 6bd) ; Graphies p.17.
Infographies : Graphies / Illustrations : Francis Macard

L'ADEME

L'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie est un établissement public sous la tutelle des ministres chargés de la Recherche, de l'Environnement et de l'Industrie.

Mise en place en 1992, l'ADEME exerce ses missions de conseils, d'information, de sensibilisation et d'aide aux investissements dans les domaines suivants : la prévention de la pollution de l'air, la limitation de la production des déchets, la maîtrise de l'énergie, la promotion des énergies renouvelables, le traitement des sols pollués et la lutte contre les nuisances sonores.

L'agence favorise le développement des technologies propres et économes.

L'ADEME à votre service, c'est :

N° Azur (prix d'appel local) :

0 810 060 050

Internet :

www.ademe.fr

- pour une information gratuite et objective sur l'environnement et la maîtrise de l'énergie ;
- pour vous procurer les guides de cette collection ;
- pour connaître l'adresse de l'espace d'accueil **INFO → ÉNERGIE** proche de chez vous.

A D E M E



Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie
27, rue Louis-Vicat 75737 PARIS cedex 15